COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BRIANCE • COMBADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le 11 juillet à dix-neuf heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LEGOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil : 1er juillet 2022
Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres votants : 19
Etaient présents (18) : BOURLIATAUD Isabelle ; CHANGION Daniel ; COUEGNAS David ; DAUDE Dominique ; DIDIERRE Jean-Gérard ; FOUR Franck ; FORESTIER Joël ; JEANDILLOU Corinne ; LAFARGE Didier ; LAFARGE Monique ; LAVAUD Henri ; LAUBARY Dominique ; LE GOUFFE Yves ; MATINAUD Gilles ; RIVET Françoise ; SAUTOUR Jean-Claude, SERRUT Valérie ; WAMPACH Joe
Pouvoirs (3) : MONZAUGE Christian à DIDIERRE Jean-Gérard
Absents excusés (2) : BLANQUET Géraldine ; BROUSSE Didier ; DE CUYPER Micheline ; LEYGNAC Roland ; MONZAUGE Christian ; RAIGNE Philippe
Absents (1) : DEBLOIS Marie-Noëlle
Secrétaires de séance : DAUDE Dominique et LAFARGE Monique

Délibération n° 2022-63 : Cotisation initiative Haute-Vienne 2022

Le 5 juillet 022, l'association nous informe que l'assemblée générale a décidé pour 2022 d'une cotisation de 0,23 € par habitant, ce qui représenterait pour Briance-Combade 1247,75 € (source : Annuaire des maires (AMF. asso) du 30 juin 2022 sur la base de 5 425 habitants).
M. Le Président rappelle que ce partenariat dans le cadre de la stratégie de développement économique porté par la Communauté de communes est efficace et que de nombreux porteurs de projets peuvent bénéficier d'un accompagnement sérieux dans la création de leur entreprise, menant parfois à un prêt sur l'honneur à taux 0 permettant de débloquer d'autres sources de financements.

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur et notamment sa compétence obligatoire et l'article 5.2 ayant trait au développement économique ;
Vu la délibération n°2022-38 du 4 avril 2022 relative au budget primitif 2022 ;
Considérant que la CCBC adhère à l'association depuis 2015.

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20220711-2022-63-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2022

Communauté de communes BRIANCE • COMBADE
4 place Eugène Degrassat . 87130 . Châteauneuf-la-Forêt
Tél. 05 55 69 39 32 - Fax 05 55 69 46 88
E. mail : cdc@briancecombade.fr

Imprimé sur papier recyclé

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **De renouveler la convention de partenariat avec l'association Initiative-Haute-Vienne et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les documents nécessaires ;**
- **De décider d'une cotisation annuelle pour 2022 de 1 247,75 €.**

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 11 juillet 2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE
CHATEAUNEUF LA FORET
87130

Le Président
Yves LE GOUFFE

Accusé de réception en préfecture
087-248719338-20220711-2022-63-DE
Date de réception préfecture : 12/07/2022